

Recherche d'identités à Delphes

Je livre à votre réflexion cette petite recherche
à partir des noms de Delphiens
qui apparaissent dans notre décret pour des juges étrangers.

1. De très nombreux actes d'affranchissement conclus **sous l'archontat de Philokratès** ont été retrouvés. En voici quelques extraits :

--> dans celui-ci, son propre fils (ou son père ?) affranchit l'esclave Dromôn, et on retrouve les mêmes bouleutes comme témoins, sauf bien sûr Xénôn puisqu'il est le vendeur :

SGDI II 1930

θεὸς τύχαν ἀγαθάν. ἄρχοντος Φιλοκράτεος μηνὸς Ἰλαίου, ἀπέδοτο **Ξένων Φιλοκράτεος, συνευδοκούντων τῶν ὑῶν Φιλοκράτεος καὶ Πεισιθέου,**
τῶι θεῶι σῶμα ἀνδρεῖον ὡς ὄνομα Δρόμων, etc

.../... μάρτυροι· ὁ ἱερεὺς Ἀνδρόνικος, οἱ **βουλευταὶ Ἀριστίων, Ἀστόξενος,** ἰδιῶται Μένης, Βάχχιος, Ξενομένης, Ὀρέστα[ς].

Traduction :

(Que) le dieu (nous accorde) la Bonne Fortune.

Sous l'archontat de Philokratès, au mois d'Ilaïos (12ème et dernier mois de l'année delphique), Xénôn fils de Philokratès, en accord avec ses fils Philokratès et Peisithéos, a vendu au dieu un "corps" d'homme du nom de Dromôn, .../... les témoins étant le prêtre Andronikos, les bouleutes Aristiôn et Astoxénos, les particuliers Ménès, Bacchios, Xénoménès et Orestas.



--> dans le suivant, où il est précisé que l'archonte Philokratès est fils de Xénon, on trouve Astoxénos (le bouleute ?) comme vendeur de l'esclave Sarapias, et Aristiôn (le bouleute ?) comme garant :

SGDI II 1891

ἄρχοντος Φιλοκράτεος τοῦ Ξένωνος μηνὸς Ἰλαίου, ἐπὶ τοῖσδε ἀπέδοτο **Ἀστόξενος** Διονυσί[ο]υ τῶι Ἀπόλλ<λ>ων[ι]

τῶι Πυθίωι σῶμα γυναικεῖον ἃ ὄνο[μ]α Σαραπιᾶς etc. .../... βεβαιωτῆρ

κατὰ τὸν νόμον τᾶς πόλιος· **Ἀριστίων** Ἀγωνος. etc.

Traduction :

Sous l'archontat de Philokratès fils de Xénôn, au mois d'Ilaïos, aux conditions suivantes Astoxénos fils de Dionysios a vendu à Apollon Pythien un "corps" de femme du nom de Sarapias, .../... le garant selon la loi de la cité étant Aristiôn fils d'Agôn, etc.



--> et dans celui-ci, qui avait été conclu 6 mois auparavant, le même Astoxénos vendait l'esclave Sôtèrichos, avec comme garant de la vente le même Aristiôn :

SGDI II 1903

ἄρχοντος Φιλοκράτεος τοῦ Ξένωνος μηνὸς Ποιτροπίου, ἐπὶ τοῖσδε ἀπέδοτο **Ἀστόξενος** Διονυσίου τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθίωι σῶμα ἀνδρεῖον ὡς ὄνομα Σωτή-

ριχος etc. .../... βεβαιωτήρ κατὰ τὸν νό-
μον τᾶς πόλιος· Ἀριστίων Ἄγωνος. etc.

Traduction :

Sous l'archontat de Philokratès fils de Xénôn, au mois de Poitropios (6ème mois de l'année), aux conditions suivantes Astoxénos fils de Dionysios a vendu à Apollon Pythien un "corps" d'homme du nom de Sôtèrichos, .../... le garant selon la loi de la cité étant Aristiôn fils d'Agôn, etc.

⚡ ⚡ ⚡ ⚡ ⚡ ⚡

2. Quelques années plus tard, sous l'archontat de Babylos, ceux qui étaient l'archonte de Delphes et le premier bouleute dans notre décret pour des juges étrangers ont des chances d'être le mari et le fils de cette Polyxèna qui affranchit son esclave Euphrosynè :

FD III 3:21 — vers 146 av. J.C.

[ἄρχ]οντος Βαβύλου τοῦ Αἰάκ[ίδ]α, μηνὸς Ἰλαίου, βουλευόντων τὰν δευτέραν ἑξάμηνον Ἰατάδα τοῦ Πάτρωνος, Ἀρχελάου τοῦ Δαμο-
[σ]θέneos, γραμματεύοντος δὲ Ἀγίωνος τοῦ Κλευδάμου, ἐπὶ τοῖς-
δε ἀπέδοτο Πολυξένα Πολύωνος, συνευδοκέοντος καὶ τοῦ ἄν-
δρὸς αὐτᾶς Φιλοκράτεος καὶ τοῦ υἱοῦ Ξένωνος καὶ τᾶς θυγα-
τέρος Δαντοῦς, τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθίωι σῶμα γυναικεῖον ἃι ὄνομα Εὐφροσύνα, etc...

Traduction :

Sous l'archontat de Babylos fils d'Aiakidas, au mois d'Ilaïos, étant bouleutes pour le deuxième semestre Iatadas fils de Patrôn, Archelaos fils de Damossthénès, étant secrétaire Agiôn fils de Kléodamos, aux conditions suivantes Polyxéna fille de Polyôn a vendu à Apollon Pythien, en accord avec son mari Philokratès, son fils Xénôn et sa fille Dantô, un "corps" de femme du nom d'Euphrosyna, etc.

Mais on voit bien la difficulté pour établir les identités dans une famille qui suivant la tradition semble avoir donné systématiquement au fils aîné le nom de son grand-père paternel, faisant se succéder ici en alternance régulière des Philokratès et des Xénôn !

⚡ ⚡ ⚡ ⚡ ⚡ ⚡